

PALETTE VEGETALE

1. RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS ET PRIVATIFS

Les espaces végétalisés doivent faire l'objet d'une conception utilisant la palette des trois strates végétales (arborée, arbustive et herbacée) de façon diversifiée et équilibrée. Le choix des essences est lié au caractère de l'espace, à sa vocation et aux données techniques liées à l'écologie du milieu, en privilégiant les espèces locales et en prohibant les espèces exogènes envahissantes. Il conviendra également d'évaluer et de considérer la richesse écologique des milieux initialement présents.

Les conifères ne doivent être utilisés avec parcimonie et implantés préférentiellement au nord des parcelles. On ne dépassera pas 1 conifère pour 5 arbres plantés.

Afin de favoriser la biodiversité, l'attractivité paysagère et écologique des cœurs d'îlots et jardins, les haies monospécifiques en limite de propriété seront proscrites particulièrement celles de *thuyas*, de *Prunus laurocerasus* pour lesquels des problèmes sanitaires sont observés.

2. SPECIFICITE DES PLANTATIONS EN ALIGNEMENT

La végétalisation des voies participe à la trame verte de la ville mais influe également sur l'effet îlots de chaleur et participe à l'amélioration le cadre de vie.

C'est pourquoi, il est important de conforter les alignements existants mais également de renforcer cette végétalisation au sein de la ville.

Ce renfort peut se faire à travers la plantation d'alignement d'arbres et/ou par une végétalisation de type arbustives ou herbacées ; ces dernières étant bien souvent négligées alors qu'elles jouent également un rôle important pour la biodiversité notamment.

Il sera important de considérer les diverses contraintes pouvant s'imposer (réseaux, largeur de voie, partage des usages, distance aux façades), pour cibler les essences à retenir.

3. CHOIX DES ESSENCES

Le choix devant se faire en tenant compte du développement et du port des arbres ou arbustes au stade adulte.

On favorisera les arbres de plus de 20m et de plus grande valeur (chêne, frêne commun) dans les parcs et grandes propriétés où les contraintes de développement sont plus réduites.

Les arbres suivants seront à exclure de tout aménagement sur espace public et privé en raison de leur caractère opportuniste et/ou leur importante capacité de dissémination, de colonisation par drageonnement (développement de nouvel axe depuis les bourgeons situés sur les racines...) :

- Ailanthé
- Erable négundo
- Peuplier d'Italie

Pour les plantations en alignement sur voirie ou dans les zones de stationnement, on évitera :

- Les arbres fruitiers et particulièrement de type Prunus, aux vues de leur faible résistance aux opérations de taille,
- Les arbres au développement racinaire surfacique : Peupliers, bouleaux, saules...

3.1. ARBUSTES DE HAIES

Indigènes en Ile de France

- Carpinus betulus (charme)
- Ligustrum vulgare (troène commun)
- Euonymus europaea (fusain d'Europe)
- Cornus mas - (cornouiller)
- Acer campestre (érable champêtre)
- Cornus sanguinea (cornouiller sanguin)
- Corylus avellana- (noisetier)
- Ribes rubrum (groseiller rouge)
- Ribes uva-crispa
- Viburnum lantana (Viorne lantane)
- Viburnum opulus (Viorne aubier)

Sur secteur bords du Ru du Bief

- Rhamnus frangula
- Salix capreae
- Salix cinerea

Espèces à fort intérêt pour la faune, pouvant être également plantées mais épineuses

- Crataegus monogyna (aubépine)
- Prunus spinosa (prunellier)
- Rosa canina
- Pyracantha sp

Arbustes allogènes pouvant accompagner la haie

- Choisya ternata (Oranger du Mexique)
- Forsythia
- Lilas
- Philadelphus coronaria
- Spiraea (Spirée)
- Symphoricarpos
- Viburnum tinus (Viorne tin)

3.2. ARBRES

Arbres à privilégier à proximité du Ru du Bief

- Aulne glutineux (Aulne)
- Corylus avellana (Noisetiers)
- Fraxinus excelsior (Frênes)
- Pinus sylvestris (Pin sylvestre)
- Populus tremula (peuplier tremble)
- Salix viminalis (Saule des vanniers)
- Sureau
- Ulmus minor (orme)

Arbres pour le reste de la ville

Espèces Indigène

- Frêne d'Europe
- Chêne commun et fastigié
- Charme commun et fastigié
- Pin sylvestre
- Chêne sessile ou pédonculé
- Merisier
- Bouleau commun
- Erable champêtre
- Sorbus sp

Espèces Allochtones

- Arbre aux quarante écus
- Aulne incana ou spaethii
- Cèdre
- Charme houblon
- Chêne cerris
- Chêne de Hongrie
- Chêne rouvre
- Erable saccharinum
- Erable sycomore type
- Frêne d'Amérique
- Frêne fleur
- Marronnier blanc et rouge
- Marronnier rouge
- Micocoulier
- Noyer
- Pins
- Savonnier
- Tilleul (hormis cordata)
- Zelkova